

La grâce de Dieu

Le fondement sur lequel repose le salut de l'homme pécheur est *la grâce de Dieu*, que la Bible nous dépeint sous divers caractères qui en font ressortir l'excellence et les perfections. C'est la grâce de Dieu qui apporte le salut (Tite 2, 11-12). C'est la grâce de la vie, dont tous ceux qui ont cru au témoignage des Écritures (1 Pier. 3, 7) sont héritiers, « cette grâce variée de Dieu » (1 Pier. 4, 10), que « le Dieu de toute grâce » (1 Pier. 5, 10) applique aux besoins divers de Sa famille bien-aimée. C'est par elle que nous sommes vivifiés, sauvés, pardonnés (Éph. 2, 5).

Le mot de *grâce* sous-entend l'indignité de celui à qui elle est faite. Un criminel à qui un souverain fait grâce est reconnu pour avoir mérité la mort; c'est par un effet de sa clémence que son pardon lui est annoncé; il est ainsi exempté des peines qu'il avait méritées. La grâce d'un monarque est sans doute plus grande que celle d'un particulier; une faveur doit être appréciée selon la qualité de la personne qui l'accorde. Que doit être la grâce de *Dieu*, sinon la plus haute, la plus excellente et la plus étendue que l'on puisse concevoir! C'est une grâce qui renferme non seulement la délivrance des maux et des peines qui sont la conséquence du péché de l'homme, mais aussi la communication de biens d'une valeur infinie. Cette grâce nous apporte *le salut*, c'est-à-dire une bénédiction qui n'a pas trait seulement à la vie présente, mais qui s'étend jusque dans l'éternité et amène ceux qui en sont les bienheureux objets dans une gloire incomparable. En considérant ce que l'Écriture nous en dit, nous trouvons déjà dans la Genèse, immédiatement après la chute de l'homme, une première manifestation de la grâce divine qui a voulu délivrer cette créature coupable des conséquences éternelles de sa désobéissance. Dieu ayant placé Adam dans le jardin d'Éden, lieu de délices dans lequel rien ne manquait à son bonheur, avait mis à l'épreuve son obéissance, en lui défendant de manger du fruit de « l'arbre de la connaissance du bien et du mal », ajoutant cette parole solennelle : « Au jour que tu en mangeras, tu mourras certainement » (Gen. 2, 17). Le chapitre 3 nous donne le douloureux récit de sa désobéissance et de la sentence prononcée sur nos premiers parents à cause du mépris de l'autorité divine dont ils s'étaient rendus coupables. Ils sont bannis du jardin d'Éden et doivent désormais connaître le labeur et les larmes, jusqu'au jour où la mort viendra mettre un terme à leur existence terrestre (Gen. 3, 19). Toutefois, un rayon de lumière vient éclaircir cette sombre scène : « L'Éternel fit à Adam et à sa femme des vêtements de peau et les revêtit » (v. 21). Telle est la grâce divine; tout en laissant subsister les conséquences présentes du péché selon le juste gouvernement de Dieu, elle brille en annonçant, dès la première page de notre triste histoire, le Rédempteur qui devait s'abaisser jusqu'à nous et, par Ses souffrances et Son œuvre expiatoire, nous revêtir d'un manteau de justice, dont les vêtements de peau donnés à Adam et à Ève étaient l'image. Puis, pendant neuf cent trente ans, Adam poursuivit son pèlerinage, jusqu'au jour où il mourut (Gen. 5, 5).

Plus tard, Dieu manifesta Ses voies de patiente grâce envers l'homme, en appelant Abraham à sortir de son pays et de sa parenté pour faire de lui un monument de la grâce qui justifie gratuitement le pécheur sur *le principe de la foi*. Car « Abraham crut Dieu et cela lui fut compté à justice » (Gen. 15, 6 ; Rom. 4, 3). Dieu ayant fait au père des croyants la promesse de lui donner une semence aussi nombreuse que les étoiles des cieux, il mit sa confiance dans la parole divine, lorsque tout espoir de postérité avait disparu pour lui. C'est ainsi qu'il donna gloire à Dieu et devint le père de ceux qui, aujourd'hui, mettent leur confiance en « Celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur, lequel a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification » (Rom. 4, 23-25).

Nous trouvons ensuite, dans la Parole de Dieu, l'histoire de la descendance d'Abraham, « peuple merveilleux dès ce temps et au-delà » (És. 18, 2), envers qui l'Éternel déploya Sa puissance et Sa miséricorde et qui, du commencement à la fin, fut une nation rebelle qui répondit par « de grands outrages » (Néh. 9, 26) à tous les témoignages de Sa bonté et de Sa longue patience. Par « des signes et des prodiges » (Néh. 9, 10), Dieu l'avait délivré de l'esclavage de l'Égypte et de la mer Rouge et l'avait amené dans le pays de Canaan, « ce bon pays qui est au-delà du Jourdain » (Deut. 3, 25), pays ruisselant de lait et de miel. Puis Il donna à Israël « des ordonnances droites et des lois de vérité, de bons statuts et de bons commandements » (Néh. 9, 13). Mais, avant que Sa loi fût parvenue à ce peuple, il avait déjà fait un veau d'or, en disant : « C'est ici ton dieu qui t'a fait monter d'Égypte » (Néh. 9, 18). L'Éternel dit à Moïse : « Laisse-moi faire, afin que ma colère s'embrace contre eux, et que je les consume » (Ex. 32, 10). En réponse à l'intercession de Moïse, qui lui rappela Ses promesses de grâce faites aux pères, « l'Éternel se repentina du mal qu'il avait dit qu'il ferait à son peuple » (v. 14). Il proclame ensuite la souveraineté de cette grâce, en disant : « Je ferai grâce à qui je ferai grâce, et je ferai miséricorde à qui je ferai miséricorde » (Ex. 33, 19). Toutefois, cette grâce ne peut passer à la légère sur le mal ; c'est pourquoi Il ajoute que, tout en pardonnant l'iniquité, la transgression et le péché, Il ne tient nullement le coupable pour innocent (Ex. 34, 7). C'est à la croix que ces perfections divines ont été entièrement manifestées et que Dieu a été pleinement glorifié. Là « la bonté et la vérité se sont rencontrées, la justice et la paix se sont entre-baissées » (Ps. 85, 10).

Dans la traversée du désert, nous voyons la grâce constamment à l'œuvre. « La colonne de nuée ne se retira point de dessus eux, le jour, pour les conduire dans le chemin, ni la colonne de feu, la nuit, pour les éclairer » (Néh. 9, 19). C'est elle qui établit et maintint la sacrificature dans la famille d'Aaron qui avait déjà failli le jour de sa consécration. Deux fils d'Aaron, « Nadab et Abihu présentèrent devant l'Éternel un feu étranger et ils moururent devant l'Éternel » (Lév. 10, 1, 2). La sacrificature étant nécessaire pour maintenir les relations du peuple avec Dieu pendant le voyage, la grâce divine y pourvoit, en conservant Aaron et ses deux fils Éléazar et Ithamar, auxquels Moïse donna des instructions précises et solennelles quant à leur service. Il y eut dès lors des restrictions quant à l'entrée des sacrificateurs dans le sanctuaire (Lév. 16, 2). Aaron ne pouvait entrer en tout temps dans le lieu saint ; il ne pouvait le faire avec les vêtements de gloire et de beauté (Ex. 28, 2), et, lorsqu'il pénétrait une fois l'an dans le lieu très saint, pour offrir le sang du taureau et du bouc des propitiations, il devait s'envelopper d'un nuage d'encens, afin qu'il ne mourût pas (Lév. 16, 11-17).

Dans l'histoire subséquente du peuple d'Israël que nous donnent les écrits inspirés, nous voyons constamment l'activité de la grâce malgré la rébellion persistante de ce peuple. Dieu lui avait donné pour roi l'homme selon Son cœur, David fils d'Isaï. Celui-ci, hélas, oublia aussi un moment les droits de la sainteté divine et pécha gravement, en prenant la femme d'Urie le Héthien (2 Sam. 12), après avoir fait mourir ce dernier par l'épée. Le prophète Nathan vint le trouver et, par une parabole, l'amena à prononcer son propre jugement. David, en entendant ce récit, dit à Nathan : « L'Éternel est vivant que l'homme qui a fait cela est digne de mort. Et Nathan dit à David : Tu es cet homme ! » (2 Sam. 12, 5-7). « Et David dit à Nathan : J'ai péché contre l'Éternel. Et Nathan dit à David : Aussi l'Éternel a fait passer ton péché ; tu ne mourras pas » (v. 13). La grâce divine intervient pour ôter le péché, en vertu d'un sacrifice qui devait un jour être accompli, mais la loi ne pouvait que condamner à mort le roi adultère et meurtrier. Aussi, David s'écrie-t-il : « Tu ne prends pas plaisir aux sacrifices ; autrement j'en donnerais ; l'holocauste ne t'est point agréable » (Ps. 51, 16). Puis par l'esprit prophétique, il annonce la venue de Celui qui seul pouvait accomplir la volonté de Dieu et effacer le péché (Ps. 40, 6-8).

Mais si la grâce divine avait ôté le péché de David, en vertu du sacrifice du Christ qui devait un jour être accompli sur la croix du Calvaire, le saint gouvernement de Dieu laissa cependant subsister jusqu'au bout de

sa carrière, les conséquences du péché du roi : « Maintenant, l'épée ne s'éloignera pas de ta maison, à jamais, parce que tu m'as méprisé » (2 Sam. 12, 10), lui dit l'Éternel.

Israël ayant rejeté tous les avertissements des prophètes, Dieu les « livra en la main de leurs adversaires » et le peuple fut emmené en captivité à Babylone pendant soixante-dix ans. La grâce brille encore dans ces jours sombres, en maintenant un résidu fidèle dans cette ville idolâtre. Daniel et ses compagnons refusent de se souiller en mangeant des mets de la table du roi, et Dieu leur donne de la sagesse et de l'intelligence (Dan. 1). Puis, Il ramène un résidu de Juda à Jérusalem pour la reconstruction du temple et de la cité. Il suscite des serviteurs fidèles, Esdras et Néhémie, qui ramènent le peuple dans le chemin de l'obéissance à Sa Parole. Mais quel contraste avec les jours heureux d'autrefois ! Le temple avait été, il est vrai, rebâti, mais la gloire de l'Éternel qui l'avait quitté avant même sa destruction (Éz. 10), ne revient pas prendre possession de Sa demeure au milieu des chérubins. Le gouvernement de la terre ayant été donné aux nations, le peuple leur est assujetti. Israël, autrefois à la tête des peuples, est maintenant asservi, ainsi que le confesse Néhémie en ces termes : « Voici, nous sommes aujourd'hui serviteurs ; et quant au pays que tu donnas à nos pères, il rapporte beaucoup aux rois que tu as établis sur nous à cause de nos péchés et nous sommes dans une grande détresse » (Néh. 9, 36, 37).

L'histoire du peuple de Dieu dans l'Ancien Testament nous fournirait bien d'autres exemples des voies de Dieu envers lui, faisant ressortir Sa grâce et Son gouvernement à son égard. En contraste frappant avec les bénédictions temporelles du peuple terrestre, le Nouveau Testament nous présente la manifestation éclatante de la grâce divine qui amène les rachetés à la possession d'une gloire éternelle. Ce dernier mot caractérise les vérités révélées dans l'épître aux Hébreux, qui nous parle d'un « salut éternel » (5, 9), d'un « jugement éternel » (6, 2), d'une « rédemption éternelle » (9, 12), de « l'esprit éternel » (9, 14), d'un « héritage éternel » (9, 15) et d'une « alliance éternelle » (13, 20).

Par la grâce de Dieu pleinement manifestée dans la personne et l'œuvre de Christ, nous devenons enfants de Dieu et héritiers de Dieu (Rom. 8, 16, 17) ; nous avons, par la foi, la paix avec Dieu et accès à Sa faveur (Rom. 5, 1, 2) ; nous trouvons le repos pour nos consciences et nos cœurs (Matt. 11, 28-30). Nous sommes unis à Christ comme « membres de son corps, de sa chair et de ses os » (Éph. 5, 29, 30). La grâce nous a associés à Lui dans toutes Ses gloires, en vertu de Son œuvre de rédemption à la croix (Jean 17, 22-24). La mort a perdu son aiguillon pour nous, parce que Christ l'a vaincue, et nous participons à Sa victoire (1 Cor. 15, 55-57). Nous avons part à Sa vie de résurrection, étant passés de la mort à la vie (Jean 5, 24). « Nous, nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons les frères » (1 Jean 3, 14). Nous n'avons pas à craindre d'être consumés en chemin comme Israël (Ex. 32, 10), car Christ est notre vie, notre souveraine sacrificature et notre avocat (Col. 3, 1 ; 1 Jean 2, 1, 2 ; Héb. 7, 26, 27). Il a porté tous nos péchés, et si nous bronchons en route, Il est la propitiation pour nos péchés et fait valoir auprès du Père toute l'excellence de Son œuvre et de Sa personne pour notre restauration dans Sa communion. La sacrificature a trait aux infirmités, difficultés et épreuves du chemin qu'Il a parcouru avant nous (Héb. 4, 14, 15).

La grâce qui nous enrichit de tant de bénédictions s'étend aussi à nos familles : « Crois au Seigneur Jésus et tu seras sauvé, toi et ta maison » (Act. 16, 31). Elle fait de nous « des pierres vivantes », une sainte sacrificature pour offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus Christ (1 Pier. 2, 5). Elle nous donne « une pleine liberté pour entrer dans les lieux saints, en pleine assurance de foi » (Héb. 10, 19-22). Dans Sa présence bénie, nous pouvons parler à Dieu des grandes choses qu'Il a faites pour nous en Son Fils bien-aimé, et recevoir la communication de Ses pensées révélées dans Sa Parole. Nous ne sommes plus dans la servitude comme Israël (Gal. 4, 24-25), mais ayant été affranchis par le Fils, nous sommes « réellement libres »

(Jean 8, 36). Tandis que, par sa rébellion contre Dieu, le peuple fut chassé de cette bonne terre de Canaan qu'il lui avait donnée en héritage, la grâce nous a « bénis de toute bénédiction spirituelle dans les lieux célestes en Christ » (Éph. 1, 3).

Toutefois la Parole ne manque pas de placer devant nous les grandes et sérieuses responsabilités de ceux qui sont les objets de la grâce. Celle-ci nous ayant apporté le salut « nous enseigne à renier l'impiété et les convoitises mondaines », en un mot, toute notre conduite passée. Dans quel but ? Afin que « nous vivions dans le présent siècle sobrement, et justement, et pieusement » (Tite 2, 12). Le croyant doit montrer, dans toute sa conduite, cette possession de soi-même qu'enseigne la grâce. Vivre *sobrement* n'a pas seulement trait au manger et au boire, mais c'est la capacité qu'a le croyant, par grâce et par l'Esprit Saint, de contrôler ses pensées, ses paroles et ses actes, en jugeant toute activité de la chair, afin de manifester la vie et le caractère de Christ. Il doit aussi vivre *justement* dans le présent siècle, c'est-à-dire que la grâce l'enseigne à marcher dans la droiture et la justice pratiques dans toutes ses relations ici-bas, soit avec ses frères, soit avec ceux du dehors.

Enfin il est appelé à vivre *pieusement*, dans la communion avec le Dieu bienheureux qui a répandu richement Son Esprit Saint sur lui « par Jésus Christ notre Sauveur » (Tite 3, 6). Cette vie chrétienne se poursuit dans le chemin de la foi, « en attendant la bienheureuse espérance et l'apparition de la gloire de notre grand Dieu et Sauveur Jésus Christ » (Tite 2, 13).

Que « le Dieu de toute grâce » qui nous a « appelés à sa gloire éternelle », nous rende Lui-même accomplis, nous affermis, nous fortifie et nous établisse « sur un fondement inébranlable. À lui la gloire et la puissance, aux siècles des siècles ! Amen » (1 Pier. 5, 10-11).